



SÉMINAIRE DU MARDI APRÈS-MIDI 19 MARS 2019

LA HULPE (Dolce La Hulpe Brussels)

PLANIFICATION PATRIMONIALE : NOUVEAUTÉS CIVILES ET FISCALES

Manoël Dekeyser & Grégory Homans

Le droit patrimonial a été modernisé pour s'adapter à la famille du xxi siècle. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Les orateurs exposeront les principales innovations : octroi de plus de liberté à la personne qui souhaite s'organiser sur le plan patrimonial, protection particulière du conjoint survivant, prévention des conflits familiaux, possibilité de déshériter un héritier réservataire, spécificités liées aux familles recomposées, etc.

Ils illustreront par des cas pratiques l'intérêt offert par chacune de ces nouveautés.

Les experts évoqueront ensuite la possibilité de choisir, dans certains cas, un droit civil étranger pour régir sa succession. Ils exposeront au moyen de cas pratiques les opportunités que ce choix peut offrir dans le cadre d'une stratégie successorale (analyse de droit comparé).

Enfin, les orateurs s'intéresseront aux manières d'optimiser sur le plan fiscal le transfert de son patrimoine à ses héritiers et ce, au regard des nouveautés en la matière (donations, assurances-vie, fondations, sociétés simples, etc.).

Ils exposeront les différentes manières d'aménager ce transfert pour sécuriser les droits du donateur (gestion des biens cédés, perception des revenus produits par ceux-ci, etc.).

Les orateurs illustreront leur propos au moyen d'exemples issus de leur pratique.

Orateurs

Des associés du cabinet d'avocats **Dekeyser & Associés**, spécialisé en fiscalité et en planification patrimoniale (www.dekeyser-associes.com).

Manoël Dekeyser est licencié en droit de l'UCLouvain et titulaire d'une licence spéciale en notariat et en droit fiscal de l'ULB. Il est avocat au barreau de Bruxelles (1986) et membre de la commission fiscale du barreau de Bruxelles.

Grégory Homans est licencié en droit (2007) et titulaire d'une licence spéciale en droit fiscal (2008) de l'ULB. Il est avocat au barreau de Bruxelles (2007) et chargé de cours en planification patrimoniale à l'UCLouvain.

Ils participent régulièrement comme orateurs à des formations et colloques et sont les auteurs de nombreuses publications en matière de planification patrimoniale.



Programme :

- 13.30 à 14.00 h : accueil et inscription des participants (avec accueil café)
- 14.00 à 15.45 h : première partie des exposés
- 15.45 à 16.15 h : pause-café
- 16.15 à 17.30 h : deuxième partie des exposés
- 17.30 à 18.00 h : questions

Lieu : Dolce la Hulpe Brussels, chaussée de Bruxelles 135, 1310 la Hulpe

Droit d'inscription : 185 euros (plus 21 % tva) ; ce droit comprend l'accueil café, la pause-café et le syllabus.

Agréments : le séminaire est pris en considération par l'I.P.C.F. et l'I.E.C. pour 4 heures de formation permanente, ainsi que par l'O.B.F.G pour 3 points. L'agrément de la formation a également été demandé auprès de la chambre nationale des notaires.